

Réunion du Conseil de quartier Sainte Colette

COMPTE RENDU

LE 26 AVRIL 2016

20 H

Ecole élémentaire Jean Macé

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<p>Habitants : environ 40 personnes</p> <p>Partenaires : M. Marc HOFFMANN, technicien au Pôle Déplacements maîtrise d'œuvre, aménagement et espaces publics à la CUGN ; M. Pol-Albert BUGNOT, Président de l'association de Médiation sociale ; M. Willy PEPINO et M^{me} Patricia PAUL, bénévoles de l'association Grand Nancy Défibillateur ; M. Hervé FLORENTIN, journaliste de l'Est Républicain.</p> <p>Elus : Monsieur le Maire Stéphane HABLOT et par ordre alphabétique : M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative, M^{me} Marie-Agnès ROUILLON, Conseillère déléguée à l'Enseignement et référente du Territoire Est ; M. Marc SAINT-DENIS, Conseiller municipal.</p> <p>Personnel municipal : M. Christophe NOEL, photographe du Service Communication, M^{me} Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie participative, M. Philippe MICLOT, Directeur des Services Techniques, M. David QUILLERE, Directeur de Cabinet, M. Erwan ERMEL, Collaborateur de Cabinet, M. Jawad DAHHAMI, M. Mouad ECHCHAREF, M. Rachid ABOU-MOUSSA, médiateurs de nuit.</p>

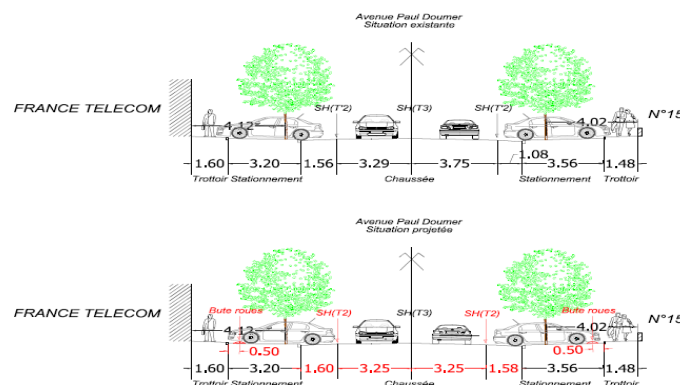
A l'ordre du jour : La présentation du projet d'apaisement de la circulation dans la rue Paul Doumer.
La phase 3 des travaux de l'éco-quartier Biancamaria.
Les autres travaux sur la ville

En introduction, Monsieur le Maire remercie les habitants d'être venus nombreux ce soir et énumère les points prévus à l'ordre du jour.

1/ La présentation des travaux d'aménagement de la rue Paul Doumer :

L'agent communautaire : « Ce projet fait suite à l'atelier sur place qui avait eu lieu fin 2015 avec les habitants, suite à une demande de leur part d'apaisement de la circulation dans cette rue. Des comptages de vitesse ont été réalisés (voir document en annexe), démontrant le passage **de 2000 véhicules par jour en moyenne, avec 170 autos par heure**. Il n'y a pas de baisse du trafic routier en heures creuses, c'est un trafic constant. Dans les deux sens de circulation, la limitation de vitesse à 50 Km/h est respectée à 78 % des cas, les 22 % restant roulant plus vite. A noter qu'en ce qui concerne le chemin du cimetière, ruelle à sens unique, on compte 12 véhicules par jour qui y circulent en sens interdit.

Plan de coupe de la rue Paul Doumer :



Actuellement, la voirie fait 7 mètres de large et les places de stationnement débordent sur la voirie, notamment à la hauteur du bâtiment d'Orange (ex France Télécom). Les voitures en stationnement empiètent sur les trottoirs, gênant le passage des piétons. De l'autre côté de la rue, le trottoir se trouve encore plus réduit en largeur, entraînant également des difficultés de passage des piétons. Pour y remédier, la solution consiste à réduire la largeur de la chaussée, qui passera à 6,50 m et à installer des balises pour protéger les places de stationnement, pour que les automobilistes visualisent mieux les emplacements de stationnement. Pour faire respecter le trottoir aux automobilistes, il est prévu de mettre des butes-roues.

En ce qui concerne la zone de stationnement devant Orange, il est prévu **du stationnement en épis**, pour créer un axe de chaussée. Pour les places de stationnement plus en recul, il est prévu **des traits blancs continus au sol et des balises blanches à chaque emplacement des arbres entre les places de stationnement**. Le passage piéton pour la traversée de la rue sera maintenu au niveau de la sortie de l'entreprise Orange, mais il sera sécurisé par **deux coussins**

berlinois.

A hauteur de la maison murée et en ruine, le rétrécissement de la chaussée (qui passe de 7m à 6,50m) permettra de créer un trottoir plus large. Si nécessaire, nous pourrions rajouter des obstacles comme des ralentisseurs dans un second temps.

Les habitants nous ont aussi demandé d'augmenter les places de stationnement autour du crématorium. Dans le projet présenté ce soir, il est prévu de créer dix places de stationnement supplémentaires en passant en stationnement en épis à partir du n°19 et jusqu'à la fin de la limite de la commune. Les sorties de garage seront matérialisées à l'aide de peinture au sol en zébra et de balises. »

M. Donati intervient : « La CUGN a aussi procédé à **des essais d'éclairage** cet hiver dans cette rue. »

Réponse de l'agent communautaire : « Oui, nous avons étudié la mise en place d'une crosse, afin de rapprocher le luminaire de la chaussée, pour améliorer la sécurité des piétons. Le service des Espaces Verts doit aussi procéder à des tailles douces des platanes, pour améliorer la luminosité. »

Questions des habitants sur la rue Paul Doumer :

Le nombre de crémations augmente et il y a de plus en plus de voitures partout : qu'en est-il du parking ?

Un autre habitant se demande s'il est prévu de **créer des places de stationnement à l'entrée du crématorium.**

M. Carpena : « Les responsables du crématorium (la CUGN) ont élaboré un pré-projet de stationnement. Ils veulent construire un nouveau bâtiment en avant sur leur terrain qui remplacera le bâtiment actuel qu'ils démoliront après la construction du nouveau bâtiment. Il y a du stationnement dans la cour du crématorium, toute une partie à droite de l'entrée. Il est prévu davantage de places de stationnement (environ le double) lorsque le nouveau bâtiment sera construit. Ce bâtiment sera plus grand que l'actuel, pour permettre deux cérémonies simultanément. C'est le seul crématorium pour toute la région, c'est-à-dire à 200 kms à la ronde. La CUGN a prévu de construire une petite maison d'accueil des familles en attente de recevoir les cendres des défunts, après la cérémonie. Il n'est pas possible d'accéder au crématorium par l'arrière, car il y a le cimetière du Sud. »

M. Donati, à propos du projet présenté : « Aux endroits où le stationnement a été laissé tel quel [c'est-à-dire en longitudinal] : pourquoi ne pas opter pour des places de stationnement en épis ? »

Réponse de l'agent communautaire : « Pour un problème de largeur de voirie. Du côté des entrées et sorties de garage, la largeur est insuffisante pour du stationnement en épis. »

M. Donati : « La rue Paul Doumer se poursuit sur la commune de Nancy : est-il prévu de créer du stationnement sur cette partie nancéienne ? »

Réponse de l'agent communautaire : « Oui, la ville de Nancy a prévu d'y créer 16 places de parking. »

Un habitant estime le stationnement en épis dangereux, car il n'y a pas de visibilité pour en ressortir. Il préconise l'ajout de ralentisseurs entre les deux communes pour éviter que les automobilistes se retrouvent sur la voie ferrée ou dans son jardin.

L'agent communautaire précise : « Normalement, on doit se garer en marche arrière dans une place en épis. On peut inverser l'inclinaison des épis, de telle sorte que l'automobiliste soit obligé de se garer en marche arrière. »

Les habitants approuvent la proposition d'inverser l'inclinaison des places de stationnement en épis, pour améliorer la sécurité routière.

Un habitant témoigne, en tant qu'usager du **passage du cimetière** : il est **très difficile de repérer le passage le soir**. Est-il possible de le marquer ? Pour trouver l'entrée, il faut se repérer à la boîte aux lettres !

La visibilité de l'entrée du chemin du cimetière sera améliorée de nuit par des bandes réfléchissantes ou équivalentes.

Un habitant revient sur la visite sur place de la fin 2015 : sur place, il avait été évoqué la possibilité de créer un silo à voitures sur le terrain de l'ancien concessionnaire Peugeot. Pourquoi ne pas attendre et créer des places de stationnement à cet endroit ?

Pour répondre à cette question, Monsieur le Maire donne la parole au Directeur des Services Techniques : « Nous sommes en train de passer **une convention avec l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine), propriétaire du site, afin de pouvoir utiliser une partie de cette zone en parking provisoire**. La surface envisagée sera suffisante. Les barrières seront mises en place à la fin mai. »

Un habitant propose d'ouvrir le cimetière aux voitures lors des crémations.

Un autre habitant suggère d'aménager un parking sur la zone du cimetière actuellement en friche.

M. Carpena répond que cette zone « en friche » représente en fait « *les réserves de terrain qui serviront aux enterrements à venir.* »

Un habitant est surpris du devenir de la maison en ruine, qui reste sans solution depuis des années. Un autre habitant propose que la CUGN profite des travaux pour exproprier le propriétaire de la maison en ruine.

M. Carpena précise qu' « *il s'agit d'une propriété privée. Tant qu'elle n'est pas en vente, la ville ne peut pas la préempter. De plus, pour l'exproprier, il faudrait que la ville ou la CUGN ait un projet de construction à cet endroit, ce qui n'est pas le cas.* »

L'habitante voisine de la maison en ruine éprouve de grandes difficultés à sortir de chez elle, faute de visibilité. Elle demande la pose d'un miroir réfléchissant en face de sa sortie de garage.

L'agent communautaire : « *Avec la rénovation de la rue, un trottoir de 2 mètres, élargi par rapport au trottoir actuel, la visibilité sera améliorée.* »

Une habitante remercie la municipalité d'avoir installé des bancs dans la rue Paul Doumer : « *c'est très agréable pour les personnes qui se rendent au cimetière. Mais il faudrait aussi une poubelle à proximité de ces bancs.* »

*Quelle est la **date des travaux de la rue Paul Doumer** ?*

M. Donati : « *La rue Paul Doumer sera réaménagée en **2017**, car il faut prévoir un budget. Ce projet coûte cher.* »

A l'unanimité des personnes présentes, les travaux d'aménagement de la rue Paul Doumer sont approuvés.

Questions des habitants sur la rue Sainte Colette :

M. Donati : « *Dans la rue Sainte Colette, le mur de la MSA a été démolit, avec l'accord de la MSA, pour permettre la création de places de stationnement. Dans le cas de la maison en ruine, son propriétaire bloque la situation depuis des années.* »

Une habitante de la rue Sainte Colette signale que lors des travaux dans la rue, le miroir de la résidence Sainte Colette a été déplacé et qu'il faudrait le réaligner.

Un membre du comité de pilotage du Conseil de quartier, habitant de la résidence Ste Colette : « *Notre voisine, du n°19 laisse trainer sa poubelle sur le trottoir, si bien que cela gêne notre visibilité en sortie de garage. En plus, cette poubelle n'est pas immatriculée au n°19, mais au n°23 !* »

M. Donati répond que dans ce cas, on écrit à l'habitant pour lui demander de ne sortir sa poubelle qu'aux heures de collecte, et de la rentrer ensuite.

2/ Présentation du rôle des bénévoles de l'association Grand Nancy Défibrillateur :

M. Pépino : « *Un sauveteur de proximité volontaire intervient quant quelqu'un fait un malaise. Il est sollicité par le SAMU avant que les pompiers arrivent sur place. La ville compte actuellement 30 sauveteurs de proximité dans différents quartiers et 300 sur toute l'agglomération nancéienne. Mais il y a des quartiers où nous n'avons personne, c'est d'ailleurs le cas dans le quartier Sainte Colette. C'est pourquoi, on recherche de nouvelles personnes intéressées, qui suivront une réunion d'information et une formation de 2 à 3 h sur les massages cardiaques. Les défibrillateurs sont financés par la ville. Chaque sauveteur de proximité possède une machine à domicile. Nous tiendrons un stand d'information au marché le 1^{er} mai ainsi qu'à la prochaine collecte de sang de la fin mai au parc des sports. On veille sur nos voisins, prêts à intervenir.* »

M. Carpena complète : « *L'intérêt de ce dispositif, c'est d'augmenter les chances de survie suite à un arrêt cardiaque, en intervenant plus vite que les secours du SAMU, car les sauveteurs sont plus vite sur place. Actuellement, le taux de survie n'est que de 2 à 3 %. Avec ce dispositif, le taux de survie est de 5 % : c'est déjà mieux. La plupart des arrêts cardiaques ont lieu à domicile.* »

M. Donati pose une question : « *Si j'ai un défibrillateur à la maison, si j'ai l'impression que quelqu'un fait un arrêt cardiaque et que j'utilise le défibrillateur alors que la personne n'est pas en arrêt cardiaque, est-ce grave si je branche la machine ?* »

Réponse : « *Non, car la machine va décider : elle détecte s'il y a bien arrêt cardiaque et elle vous guide dans la procédure à suivre. On demande au sauveteur de proximité de procéder tout d'abord à un massage cardiaque avant de lancer la machine. Mais la machine vous dira ce qu'il faut faire.* »

En 2015, combien y a-t-il eu d'interventions sur Vandœuvre ?

M. Pépino : « *En 2015, aucun sauveteur de proximité n'a été sollicité. Mais il y a eu beaucoup de cas d'arrêts cardiaques où*

il n'y avait pas de sauveteurs de proximité, ces chiffres ne sont donc pas éclairants. Mais il faut remarquer que ce dispositif de voisins sauveteurs de proximité est unique en France. Dijon essaye de lancer le même dispositif. L'an dernier, il y a eu un très beau sauvetage à Villers Clairlieu, grâce à une personne témoin de l'arrêt cardiaque, qui connaissait le sauveteur de proximité et la personne qui a fait le malaise a pu être sauvée. »

Une habitante propose aux membres de l'association présents d'organiser une réunion de sensibilisation sur toute la ville, uniquement sur ce sujet.

M. Pépino : « *Nous sommes en train d'y réfléchir, avec le service Santé de la ville. »*

A la fin de la réunion, les sept médiateurs de nuit se sont inscrits à la formation de sauveteurs de proximité.

3/ Les travaux de la phase 3 de l'éco-quartier Biancamaria :

M. Carpena : « *Les travaux de la phase 3 de Biancamaria sont actuellement en cours, dans le prolongement du parc Richard Pouille et jusqu'à la rue Sainte Barbe, menés par la Solorem et les entreprises sous-traitantes. Ces travaux portent sur les réseaux souterrains électriques, de basse tension, de pré câblage de la fibre optique et les eaux pluviales. On début la préparation des deux voiries, dont une qui sera limitée à 20 km/h le long des habitations, en ce qui concerne la partie liaison piétonne avec la rue Sainte Barbe et les jardins familiaux.*

Pour cette phase 3 de Biancamaria, on construit tout d'abord le parc arboré, puis les habitations. Celles-ci ne seront pas trop hautes, pour éviter de dépasser les maisons de la rue de la Persévérance. Nous avons exigé de la Solorem que les hauteurs ne dépassent pas du R + 1, pour éviter les vues plongeantes dans les jardins des riverains des maisons des deux rues Sainte Barbe et de la Persévérance.

En début de rue, il est prévu un bâtiment pour regrouper les services de la Médecine du Travail, qui jusqu'à présent a des bureaux à Ludres, à Nancy et à Vandœuvre. Des places de stationnement en nombre suffisant pour leur personnel va être créé. Ils ont passé une convention avec l'automobile Club de Lorraine pour pouvoir utiliser leur parking, pour leurs visiteurs. Sur le reste du chantier de l'éco-quartier, actuellement, nous avons un permis de construire qui a été déposé par l'ex-Médiateur [la société a changé de nom], à côté du bâtiment de MMh. D'autres permis ont été déposés, mais les projets ne sortent pas encore de terre car les promoteurs attendent d'avoir vendu sur plans entre 50 et 60 % de leurs produits immobiliers pour démarrer les travaux. »

Au niveau de l'ancien concessionnaire Peugeot, quand commenceront les travaux ?

M. Carpena : « *Il y a deux problèmes : la dépollution sous le site et le nombre d'habitations prévues sur ce terrain. Du filtrage a déjà été réalisé, mais la sécheresse de l'été dernier a faussé les mesures réalisées. On attend une année avec une hydratation normale pour juger des mesures réalisées. Le coût de la dépollution se situe entre 1,5 million et 2 millions d'€uros. Cela impacte le coût global du projet. On est sur une ZAC [Zone d'Aménagement Concerté] où il est possible de construire un immeuble de 15 étages, ce que nous ne souhaitons pas ! Quoi qu'il en soit, des constructions sur l'ancien site Peugeot, ce n'est pas pour maintenant ! »*

Un habitant s'étonne : « *La dépollution n'était pas à la charge de Peugeot ? »*

M. Carpena : « *La loi oblige à dépolluer un terrain dans le cas où on reconstruit un bâtiment à usage équivalent de celui qui a été détruit. Or, là, il s'agit de reconstruire de l'habitat : l'exposition à des polluants est moindre lorsqu'on travaille quelque part que lorsqu'on y habite. »*

C'est une pollution aux hydrocarbures ?

M. Carpena : « *Oui. Le site a été acheté par l'EPFL [Etablissement Public Foncier Lorrain] qui va le vendre à la Solorem, qui sera l'opérateur chargé de construire les bâtiments. La Solorem aura la charge de dépolluer le site.»*

Dans Biancamaria, où est passée la piste cyclable ?

M. Donati : « *Elle est bien prévue ! »*

4/ Les autres travaux actuellement dans la ville :

Sur FARON, on en est où ?

M. Carpena : « *Il y a une réunion à la Préfecture prochainement, pour connaître le prix proposé pour l'achat de Faron. »*

Monsieur le Maire : « *Cela fait pas mal d'années qu'on se fiche des Vandopériens en ce qui concerne la vente de la Caserne Faron. L'Armée nous dit qu'ils vont fixer le prix de vente, mais que tout d'abord, ils veulent connaître notre projet sur ce terrain. Lorsqu'on leur communique notre projet, l'Etat et l'Armée nous répondent qu'ils veulent vendre le plus cher possible et ils nous obligent alors à densifier. Mi-mai, on doit parvenir à fixer un prix. L'Etat doit prendre ses responsabilités, on n'agit pas ainsi, dans une ville qui supporte déjà des difficultés ! »*

Faron, c'est toujours occupé ?

M. Carpena : « *Oui. »*

Qu'en est-il des autres travaux dans la ville ? Quant seront finis **les travaux de la place du marché** ?

M. Carpena : « Ils devaient se terminer fin juin, mais ils sont en avance en raison d'une bonne météo, ce qui est exceptionnel. Ils seront finis à la fin mai. Après, il faudra commencer les travaux de voirie au carrefour des rues de Gembloux/Gabriel Péri et de Belgique.

En ce qui concerne les travaux du réservoir d'eau dans le parc Richard Pouille : la CUGN avait proposé de faire rentrer les camions du chantier par la rue Gabriel Péri, ce que nous avons refusé. Ils passent tous par la rue de Norvège puis par la rue Désiré Masson, en raison des travaux sur la place du marché. Ce chantier est très bruyant, car ils utilisent d'énormes engins qui percent le sol pour installer des poteaux de soutènement du réservoir (un bassin de 172 mètres de long sur 15 mètres de haut).

Mais nous avons évité le pire, en différant les travaux de démolition de l'ancien pôle de l'eau : la CUGN a reculé les travaux grâce à l'ANRU, il a été possible de décaler ces travaux après 2017. »

M. Donati : « Quand seront finis **les travaux de la rue de Gembloux** ? »

M. Carpena : « Aux environs du printemps 2017. Il restera les travaux à l'arrière des Nations, la fin des parkings et les plantations d'arbres, prévues à la fin juillet 2017. Quelques travaux prévus dans la rue de Belgique et le long du boulevard de l'Europe ont été reportés, pour des raisons de budget. »

Un habitant pose une question sur le **devenir de la tour des Nations**.

Monsieur le Maire : « On ne peut pas dissocier son avenir de la rénovation actuelle du parking situé autour. La copropriété se plaint d'être en faillite : entre 20 à 30 % des cellules commerciales sont vacantes. Avec la CUGN, nous avons racheté le parking pour en faire une place publique agréable. Nous avons forcé la copropriété à investir pour refaire le parking situé en souterrain. La place sera belle, avec des arbres. Pour la Tour, cela reste privé. Nous n'avons pas le droit d'intervenir. C'est une copropriété. La situation est particulière. Il existe des procédures qui attribuent des pouvoirs au maire et/ou au Préfet. Dans certains cas, on peut faire intervenir un juge, mais c'est très difficile. Pour refaire complètement l'intérieur du Centre Commercial des Nations, il faut entre 50 et 80 Millions d'euros. Mme Rosso Debord aurait trouvé cette somme auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il faut refaire cette tour en profondeur. Madame Nicolas avait envisagé de couper les Nations. On peut être fier de ce qui a déjà été réalisé tout autour de cette copropriété par les pouvoirs publics. Un agent communal du service de veille juridique est actuellement chargé de réfléchir à ce qui est possible de faire. C'est le cœur de ville, c'est important. Je suis allé voir le Ministre de la Ville ; cette tour est un des rares cas en France. On ne peut donc pas rester indifférent à ce problème. Il y a des pistes, comme la création d'une résidence médicalisée sur les deux derniers étages de la tour par le responsable du syndicat de la copropriété. »

Un habitant : « Au niveau du Boulevard de l'Europe, pourquoi avoir condamné le passage souterrain ? C'était une opportunité pour les piétons de le traverser. »

M. Carpena : « Le tunnel dont vous parlez a été condamné car il n'était plus utilisé, car peu sécurisé. Les gens avaient peur de l'emprunter. Après les travaux du Cœur de ville, il ne sera plus possible pour les piétons de traverser le boulevard de l'Europe dans le rond-point Charles de Gaulle. La traversée piétonne se fera avant et après ce rond-point, par feux tricolores, ce qui améliorera la sécurité des piétons. »

5/ Les médiateurs de nuit :

Le président de l'association : « Depuis le 25 avril, l'organisation des médiateurs de nuit a été modifiée. Jusqu'à présent, ils travaillaient les mardis, vendredis, samedis et dimanches soirs. Désormais, ils travaillent tous les soirs de la semaine, ce qui va permettre de sécuriser certains quartiers jusqu'alors pas très visités comme Brabois et Biancamaria. Le rôle des médiateurs est d'intervenir dans le cas des petits conflits de voisinage, de tapage nocturne, des automobilistes mal garés, des jeunes qui s'en prennent aux voitures. »

Monsieur le Maire : « Nous restons toujours dans les règles. Mais leur présence peut dissuader. Si les problèmes persistent, vous pouvez contacter la police Nationale ou la police municipale, ou les autres services municipaux. Les médiateurs servent d'intermédiaires. Ils ne sont pas des policiers. Chaque lundi matin, il y a une réunion entre les médiateurs et les bailleurs sociaux en mairie pour relater les faits de la semaine écoulée, pour que les bailleurs agissent. Et chaque lundi après-midi, il y a une réunion interne en mairie entre les médiateurs, le coordinateur sécurité prévention, la police municipale et la police Nationale. »

Vous couvrez tous les quartiers ?

Monsieur le Maire : « Nous avons situé les médiateurs de nuit dans les quartiers centraux de la ville. Mais ils peuvent intervenir dans tous les quartiers. »

Quant ils ne sont pas appelés, ils tournent ?

Un médiateur de nuit : « Oui, on tourne, car on sait où tourner, notamment du côté du Vélodrome et de Vand'Est. Nous avons eu des plaintes suite à des jeunes qui buvaient à proximité des commerces dans un quartier. Nous sommes intervenus. »

Le président de l'association des médiateurs : « *On vous a distribué la nouvelle plaquette des médiateurs. Si vous avez un problème, contactez-nous, vous avez nos numéros de téléphone sur la plaquette.* »

Un habitant : « *On peut vous appeler pour un problème de présence de prostituées ? Sur le trottoir, le matin, c'est terrible !* »

Monsieur le Maire : « *Non : dans ce cas, il s'agit d'un problème qui relève de la police Nationale.* »

6/ Questions diverses :

Une habitante s'inquiète de **la réduction prévue par la CUGN du nombre de bus**, notamment la ligne n°7 qui passe près de la caserne Faron « *Il y a du monde dans le bus, mais beaucoup de personnes ne payent pas leur ticket !* »

M. Donati : « *La ligne n°7 n'est pas concernée par les réductions prévues. Mais pour la fraude, vous avez raison. Il y a des contrôleurs dans le tram, ce qui a limité le nombre de fraudes. Les bus de nuit ont été considérablement réduits : à cause du nombre important de fraudes dans ces trams, la CUGN a cru qu'ils étaient peu empruntés, ce qui est faux.* »

Serait-il possible de créer **une station de Vélib place Gérard d'Alsace** ?

M. Donati : « *Chaque vélo coûte entre 2 000 et 3 000 €uros par an. Mais cela fonctionne très bien. Un autre dispositif existe beaucoup moins cher : celui des Vélo Stan, les vélos rouges qui sont loués sur une plus longue durée, système qui marche très bien aussi.* »

Un habitant : « *J'ai lu dans la presse que le Département a cédé certaines rues. Est-ce le cas de la rue Sainte Colette ?* »

M. Carpena : « *Oui, votre rue était départementale et va être transférée à la fin de l'année à la Métropole comme les rues Aristide Briand, Gabriel Péri et l'avenue du Général Leclerc.* »

Quel est le statut de la rue Paul Doumer ? Rue secondaire ?

M. Donati : « *Une rue a le statut de rue secondaire s'il n'y a pas de bus qui y passe. Ces rues secondaires sont gérées par la ville, avec un budget voirie alloué par la CUGN.* »

Il n'y a pas de piste cyclable de prévue dans la rue Paul Doumer ?

M. Donati le regrette.

Conclusion :

Monsieur le Maire remercie les habitants pour leur participation et les invite à partager le pot de l'amitié. « *Tous les sujets abordés ce soir restent à suivre. Les chantiers vont se poursuivre. Nous évaluerons ensuite ensemble l'évolution de ces chantiers.* »

MESURES À PRENDRE ET QUESTIONS A SE POSER	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Améliorer l'indication de l'entrée du chemin du cimetière , surtout de nuit.	CUGN	Dès que possible
Le miroir de la résidence Sainte Colette, déplacé pendant les travaux, doit être réaligné car il n'est plus dans l'axe.	CUGN	Dès que possible
Ecrire à la riveraine du n°23 rue Sainte Colette pour lui demander de respecter les heures de collecte des ordures ménagères et de rentrer sa poubelle en-dehors des heures de collecte.	Démocratie participative	Dès que possible
Installer des poubelles à proximité des bancs qui ont été posés récemment dans la rue Paul Doumer.	Service des Espaces verts	Dès que possible

Les propositions entérinées par les riverains :

Le projet d'aménagement de la rue Paul Doumer (date des travaux : 2017), tel qu'il a été présenté est accepté par les riverains, avec quelques petites modifications, à savoir :

- l'inversion du stationnement en épis.
- Le marquage de l'entrée du chemin du cimetière dans le sens de circulation.